

## Communiqué

### **EVOLUTION DES CORPS DE DIRECTION DES HOPITAUX ET DES ETABLISSEMENTS SANITAIRES ET MEDICO-SOCIAUX**

*La juste reconnaissance des missions de direction est essentielle pour les professionnels comme pour les établissements. Dans une période de profonde réforme, ce débat mérite de la sérénité. L'ADH a toujours combattu les oppositions artificielles entre des professionnels complémentaires, aux responsabilités lourdes, et soumis à des attaques injustes dont l'actualité témoigne.*

*L'ADH est favorable à une meilleure reconnaissance des responsabilités. Elle refuse la confusion des métiers et la négation des expertises qu'apporterait la fusion de tous en une sorte de corps « d'administrateurs sanitaires et sociaux ».*

*Ouverte au débat sur ces positions, elle souhaite recueillir l'avis des intéressés. La première organisation professionnelle de directeurs d'hôpital en France soumettra donc un projet d'enquête nationale sur l'évolution des corps auprès de l'ensemble des directrices et directeurs d'hôpital, qui sera débattu lors de son prochain Conseil d'administration, le 2 décembre.*

Paris, le 29 novembre 2016 – Représentative de la profession dans toute sa diversité (femmes, hommes, adjoints, chefs, tranches d'âge, modes d'exercice, etc.), associant des collègues appartenant à **toutes les familles de pensée**, d'opinions et d'orientations syndicales, l'ADH a le privilège de compter parmi ses 1.300 membres et élus des collègues venant de **toutes les filières d'intégration au corps** de DH. Compte tenu de l'importance du sujet et au vu des débats qu'il suscite sur un terrain parfois sensible, **le Président et le Bureau ont demandé une discussion ouverte au sein du Conseil d'administration**. Lors de la séance du 7 octobre dernier, la position déjà connue de l'ADH a été remise au débat : elle est renouvelée sans ambiguïté par les instances nationales. En effet, plusieurs constats ont été établis **conduisant les élus de l'association à repousser la proposition d'une fusion des corps**. Ils considèrent que cette perspective est **contre-productive** pour tous les dirigeants et qu'elle introduit un trouble inutile dans une période de réforme du système hospitalier et médico-social. Ils rappellent les **instruments d'intégration** largement ouverts et efficaces **qui existent d'ores et déjà**.

**La demande de reconnaissance statutaire des métiers de direction est pleinement légitime**. L'ADH la soutient depuis de nombreuses années. Mais elle **regrette que la vision d'un progrès statutaire** puisse se résumer à la revendication d'une fusion de tous en un nouveau **corps « d'administrateurs sanitaires et sociaux »**. Comme si nos établissements étaient des administrations. Comme si nos métiers étaient exercés par des agents interchangeable, sans spécificité.

**Structure nationale connue pour le sérieux de son approche professionnelle, ouverte aux autres, porteuse de valeurs, soucieuse d'objectivité et peu encline aux polémiques stériles**, l'ADH agit pour les cadres dirigeants qu'elle représente mais aussi, conformément à ses statuts, pour promouvoir l'intérêt général. Elle affirme que **l'engagement et le positionnement des dirigeants avec leurs partenaires médicaux** dans la gouvernance sont indispensables pour assurer la qualité du système. Les pouvoirs publics y ont intérêt.

**La reconnaissance des cadres dirigeants s'est construite patiemment** sur la compétence, l'exigence, l'expertise professionnelle, la connaissance approfondie du système dans lequel ils exercent. **Leur légitimité** découle de cette reconnaissance, non d'une création administrative désincarnée. Croire que la position des dirigeants dans les hôpitaux et les établissements médico-sociaux serait renforcée par la création d'un vaste corps administratif, mêlant tout et tous, **est une chimère**.

**Le Président, le Bureau national et le Conseil d'administration de l'ADH**

⇒ *Voir le dossier d'analyse en annexe*

#### **Contact**

Morgane Le Gall / Responsable de la Communication et des Affaires générales  
T. 01 45 65 76 92 - Mob. 06 28 46 35 81 - e-mail. [permanence@adh-asso.org](mailto:permanence@adh-asso.org)